

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



FR

CD/22/X.X

Original : anglais

Pour information

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève (Suisse)
22-23 juin 2022

Vers une Stratégie du Mouvement relative à la migration

Document de référence

**Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et le Comité international de la Croix-Rouge,
en collaboration avec les autres membres du Groupe de haut niveau sur la migration
(23 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)
et en consultation avec le Groupe de travail mondial sur la migration (43 Sociétés
nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)**

Genève, septembre 2021

RÉSUMÉ

Alors que le phénomène de la migration ne cesse de s'amplifier, ces dernières années ont été marquées par le durcissement des législations et des politiques migratoires, la montée de la xénophobie et la politisation des discours publics. Résultat, la protection des droits des migrants ainsi que leur sécurité, leur dignité et leur bien-être s'en trouvent fortement menacés, et le champ nécessaire à une action humanitaire fondée sur des principes dans le domaine de la migration se réduit. Dans ce contexte difficile, que la pandémie de Covid-19 n'a fait qu'exacerber, il est devenu indispensable de renforcer et de pérenniser l'engagement de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), afin de contribuer de manière efficace à prévenir et à atténuer les problèmes humanitaires les plus graves auxquels les migrants font face. L'adoption de la résolution proposée sur le thème « Vers une Stratégie du Mouvement relative à la migration » est un pas important dans cette direction. La résolution vient appuyer le projet d'élaboration d'une stratégie visant à assurer un positionnement cohérent, à déployer une réponse stratégique et à garantir une action coordonnée en faveur des migrants en situation de vulnérabilité, qui sera proposée pour adoption par le Conseil des Délégués en 2023. La résolution reconnaît le rôle joué par le Groupe de haut niveau sur la migration, le Groupe de travail mondial sur la migration et les réseaux régionaux sur la migration dans l'élaboration de la stratégie, et elle charge officiellement le Groupe de haut niveau sur la migration de poursuivre ses travaux en la matière.

1) INTRODUCTION

La migration est un phénomène mondial complexe qui offre souvent des avantages considérables aux migrants eux-mêmes, à leur communauté d'accueil et à leur communauté d'origine. Si de nombreux migrants arrivent à destination sains et saufs et s'intègrent avec succès dans leur nouvelle communauté, d'autres – qu'ils aient quitté leur pays pour fuir un conflit armé, d'autres situations de violence, la persécution, des violations des droits humains, la pauvreté, une catastrophe ou les effets des changements climatiques ou pour retrouver des membres de leur famille vivant à l'étranger – rencontrent de grandes difficultés et sont exposés à d'innombrables dangers. Ces épreuves influent sur leur bien-être physique et mental et portent atteinte à leur résilience et à leur capacité de s'intégrer.

Le Mouvement s'emploie de longue date à répondre aux besoins humanitaires des migrants en situation de vulnérabilité¹. Son approche en matière de migration – qui a évolué au fil des années et a été consolidée par l'adoption de la Politique de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) relative à la migration en 2009² – est purement humanitaire et ne cherche pas à encourager, à dissuader ou à prévenir la migration. Conformément à nos Principes fondamentaux, le Mouvement a délibérément opté pour une acception large du terme « migrants », qui inclut l'ensemble des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence en quête de sécurité et de perspectives meilleures, généralement à l'étranger³. La Politique indique que la migration peut être

¹ Le Mouvement a délibérément choisi d'élaborer deux approches pour définir les vulnérabilités propres aux migrants et aux déplacés internes, respectivement, et les risques spécifiques auxquels chaque groupe est exposé, et, ainsi, répondre à leurs besoins respectifs en matière de protection et d'assistance, compte tenu du fait que différents régimes juridiques peuvent s'appliquer. Si les liens qui existent entre migration et déplacement interne exigent une réponse globale et coordonnée, il est important de ne pas relier systématiquement les deux phénomènes et de ne pas considérer le déplacement interne uniquement à travers le prisme de la migration. Prises ensemble, la [Politique relative à la migration de la Fédération internationale \(2009\)](#) et la [Politique du Mouvement relative au déplacement interne](#) (adoptée par la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2009) assurent au Mouvement la clarté conceptuelle et stratégique nécessaire pour relever les défis propres au déplacement interne et à la migration (y compris au déplacement transfrontalier), tout en tenant compte des liens qui peuvent exister entre eux.

² La Politique a été saluée par la [résolution 4 du Conseil des Délégués \(2009\)](#).

³ La Politique relative à la migration souligne également les efforts déployés par le Mouvement en vue de répondre aux besoins liés à la migration à l'intérieur d'un même pays. Plus précisément, l'introduction mentionne que dans certaines situations – par exemple lorsque les migrants souffrent de discriminations –, la Politique peut donner des

volontaire ou involontaire et reconnaît qu'elle procède, la plupart du temps, d'un mélange de choix et de contraintes. Cette description inclusive⁴ témoigne de l'attention que le Mouvement porte aux besoins et à la vulnérabilité des personnes, quel que soit leur statut juridique ou la catégorie à laquelle elles appartiennent. Elle reconnaît que la vulnérabilité ne saurait être déterminée uniquement par les raisons qui motivent la migration, et qu'elle peut évoluer durant le parcours, selon les circonstances dans lesquelles se trouvent les migrants dans les pays de transit et de destination, ou à leur retour⁵.

Il relève de la prérogative souveraine des États de réglementer la présence de ressortissants étrangers sur leur territoire et de se prononcer sur les entrées et les expulsions. Ce droit n'est toutefois pas absolu, et les États doivent observer des obligations et des engagements internationaux. Il incombe au premier chef aux États de garantir la sécurité et de respecter et protéger les droits humains et la dignité de toute personne relevant de leur juridiction, y compris les migrants⁶. Faut de moyens ou de volonté, il est fréquent que les institutions nationales et internationales ne parviennent pas à protéger les migrants et à répondre à leurs besoins les plus essentiels à différentes étapes de leur parcours. Grâce à son approche humanitaire axée sur la vulnérabilité, centrée sur les personnes et fondée sur des principes, ainsi qu'à sa présence mondiale et locale le long des routes migratoires, le Mouvement est particulièrement bien placé pour combler les lacunes en matière de protection et d'assistance aux migrants, tout en mobilisant les autorités publiques pour qu'elles prennent en main ces questions. Les différentes composantes du Mouvement s'emploient à œuvrer de manière complémentaire et coordonnée, conformément à leurs mandats, leurs rôles et leurs responsabilités respectifs, pour faire en sorte que tous les migrants reçoivent la protection à laquelle ils ont droit en vertu des différents cadres juridiques, en particulier du droit international des droits de l'homme, et le cas échéant, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire, et qu'ils bénéficient d'un accès effectif à l'assistance humanitaire et aux services essentiels, quel que soit leur statut.

Répondre aux besoins des migrants vulnérables est une pratique et un engagement de longue date du Mouvement. Pour preuve, la question figure régulièrement à l'ordre du jour de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale)⁷ et du Conseil des Délégués⁸. La question de la migration est également traitée dans des documents stratégiques et politiques clés, notamment la [Politique relative à la migration de la Fédération internationale \(2009\)](#) et la [Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration 2018-2022](#)⁹.

Si le rôle important du Mouvement dans le domaine de la migration a souvent été mis en avant et que des pratiques fructueuses ont été élaborées par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), la Fédération internationale et le Comité

orientations utiles. Dans d'autres circonstances, lorsque la migration à l'intérieur d'un pays s'inscrit dans le cadre de la mobilité générale de la main-d'œuvre, l'action du Mouvement relève de nos activités humanitaires générales.

⁴ Cette définition couvre, entre autres, les travailleurs migrants, les migrants apatrides, les migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

⁵ Le Mouvement reconnaît et encourage néanmoins la protection spéciale accordée par le droit international, régional et national à des catégories précises de personnes telles que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes apatrides.

⁶ Une attention particulière devrait être portée aux groupes en situation de grande vulnérabilité, tels que les enfants, les femmes, les victimes de la traite, les personnes handicapées et les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

⁷ Résolution 21, XXIV^e Conférence internationale, Manille, 1981 ; résolution 17, XXV^e Conférence internationale, Genève, 1986 ; résolution 4, XXVI^e Conférence internationale, Genève, 1995 ; résolution 1, annexe, déclaration « Ensemble pour l'humanité », XXX^e Conférence internationale, Genève, 2007 ; résolution 3, XXXI^e Conférence internationale, Genève, 2011 ; et plus récemment, résolution 4, XXXIII^e Conférence internationale, Genève, 2019.

⁸ Résolution 9, Budapest, 1991 ; résolution 7, Birmingham, 1993 ; résolution 4, Genève, 2001 ; résolution 10, Genève, 2003 ; résolution 5, Genève, 2007 ; résolution 4, Nairobi, 2009 ; et en particulier, résolution 3 « Appel du Mouvement à l'action : répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables », Antalya, 2017 ; et résolution 8, « Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune », Genève, 2019.

⁹ Adoptée par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2017.

international de la Croix-Rouge (CICR), la réponse du Mouvement présente encore des lacunes, notamment dans la mise en œuvre de son approche le long des routes migratoires. La [Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux \(RLF\) pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#), qui accorde une attention particulière aux migrants séparés de leurs proches ou portés disparus, reconnaît la nécessité de renforcer la fourniture de services de RLF le long des routes migratoires et de déployer davantage d'efforts pour faire la lumière sur le sort des migrants disparus. La [Stratégie 2030 \(lien vers la version anglaise\)](#) de la Fédération internationale définit la migration comme l'un des cinq défis humanitaires mondiaux qui devront être relevés au cours de la prochaine décennie et reconnaît l'importance d'étendre notre soutien aux migrants tout au long des routes migratoires ainsi que d'améliorer notre façon de travailler au-delà des frontières. Une enquête menée auprès des Sociétés nationales en 2020 (*voir section 3 ci-dessous*) a également fait ressortir la nécessité de renforcer l'engagement et la coordination au sein de l'ensemble du Mouvement dans le domaine de la migration.

En élaborant sa toute première Stratégie relative à la migration, le Mouvement pourra combler les lacunes existantes et se positionner plus fermement et de façon plus cohérente sur les principaux défis liés à la migration, en particulier là où des divergences existent. La stratégie garantira l'engagement et l'appropriation de toutes les composantes ainsi qu'une orientation claire pour le Mouvement, afin qu'il puisse répondre aux priorités urgentes dans le domaine de la migration, en renforçant la valeur ajoutée de son approche humanitaire fondée sur des principes et en tirant parti de la coopération et de la complémentarité entre ses différentes composantes.

La résolution proposée est également liée à d'importantes initiatives extérieures au Mouvement, notamment le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont le paragraphe 44 souligne le rôle du Mouvement pour aider les États à mettre en œuvre les objectifs humanitaires du Pacte.

2) CONTEXTE

La migration a été un thème central de l'ordre du jour de plusieurs Conseils des Délégués et Conférences internationales antérieures. En 2007, dans la déclaration [« Ensemble pour l'humanité »](#), le Mouvement a inclus la migration dans les défis majeurs auxquels le monde allait être confronté dans les années à venir¹⁰. L'engagement du Mouvement et sa valeur ajoutée dans le domaine de la migration ont été affirmés à maintes reprises dans des résolutions et lors de débats de haut niveau menés dans le cadre de précédentes réunions statutaires¹¹.

Les préoccupations du Mouvement concernant l'importance de traiter tous les migrants, quel que soit leur statut, avec humanité et de promouvoir un climat de tolérance ont été portées à l'attention des États à l'occasion de la Conférence internationale de 2011 par le biais de la résolution 3, intitulée [« Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale »](#). Depuis son adoption, le Mouvement appelle à appliquer cette résolution, mais il constate que les progrès demeurent limités et que le durcissement des lois, des politiques et des attitudes a un impact sur les migrants et les organisations humanitaires qui s'efforcent de leur venir en aide. En particulier, certaines Sociétés nationales rencontrent des difficultés croissantes pour maintenir une approche fondée sur des principes et ne pas être instrumentalisées dans le cadre de politiques d'endiguement ou de retour forcé.

¹⁰ Moretti, S. et Bonzon, T., *Some reflections on the IFRC's approach to migration and displacement*, Revue internationale de la Croix-Rouge, vol. 99, n° 904, 2017, p. 153-178. Disponible à l'adresse : <https://international-review.icrc.org/articles/some-reflections-ifrcs-approach-migration-and-displacement>.

¹¹ Notamment l'« Appel du Mouvement à l'action : répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables » (2017), la « Déclaration du Mouvement sur la migration : assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités » (2015) et, plus récemment, la « Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune » (2019).

L'adoption d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration renforcera la position du Mouvement et ses capacités de défendre et soutenir les efforts déployés par les États pour assumer leur responsabilité de fournir protection et assistance aux migrants en situation de vulnérabilité. La mise en œuvre des engagements pris à l'occasion de précédentes réunions statutaires doit se poursuivre, et nous devons veiller à ce que la migration reste un domaine d'activité essentiel du Mouvement, l'objectif étant de porter une attention accrue aux difficultés que rencontrent les migrants et de renforcer et d'adapter notre action selon les besoins.

3) ANALYSE

A) DÉFIS EXTÉRIEURS EN MATIÈRE DE MIGRATION

Alors que le nombre de migrants devrait continuer d'augmenter¹², les politiques migratoires tendent à se durcir depuis quelques années. Si cela ne dissuade pas les migrants de prendre la route, les conséquences sur leur protection sont en revanche désastreuses. En effet, lorsque quitter son pays est considéré comme la seule option pour trouver la sécurité et/ou des perspectives meilleures mais que les voies légales en matière d'asile et de migration sont limitées, les migrants peuvent être amenés à emprunter les routes de la migration irrégulière et à prendre des risques accrus¹³. Dès lors, ils s'exposent davantage à l'extorsion, à l'exploitation, aux abus, à la traite, et aux risques d'être séparés de leurs proches, de disparaître et/ou de perdre la vie en chemin, de se retrouver en détention, d'être renvoyés de force ou de se retrouver bloqués, notamment dans un conflit armé ou une autre situation de violence¹⁴.

Ces dix dernières années, la migration est devenue un véritable enjeu de sécurité, ce qui a entraîné un durcissement des mesures, des opérations, des législations et des politiques, qui ont été présentées comme un moyen légitime de résoudre les difficultés à gérer les mouvements migratoires de grande ampleur et les problèmes de sécurité. Résultat, les migrants se retrouvent en proie à de grandes difficultés et dans certains cas, les États concernés manquent aux obligations internationales leur incombant et ne respectent pas leurs engagements¹⁵. La pandémie de Covid-19 n'a fait que confirmer que les migrants se trouvent dans les situations les plus précaires, car dans ce contexte, les obstacles auxquels ils font face en termes d'accès aux services essentiels, d'aide humanitaire et de protection internationale se sont multipliés de façon spectaculaire¹⁶. Les changements climatiques influent également sur la mobilité, notamment en augmentant directement les facteurs de migration, mais aussi en plongeant bon nombre de personnes dans une situation d'irrégularité et de vulnérabilité. De leur côté, les politiques d'endiguement et les discours criminalisant les migrations irrégulières renforcent le sentiment d'hostilité à l'égard des migrants ainsi que la stigmatisation et la discrimination. Ces tendances et ces politiques réduisent considérablement le champ de l'action humanitaire dédiée à la migration : l'accès aux migrants est de plus en plus difficile, et dans certains États, leur fournir une aide humanitaire est un délit ; la capacité

¹² Organisation des Nations Unies, *Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur les migrations*. Disponible à l'adresse : <https://www.un.org/fr/conf/migration/global-compact-for-safe-orderly-regular-migration.shtml>.

¹³ Le Bihan, S., *Addressing the protection and assistance needs of migrants: The ICRC approach to migration*, Revue internationale de la Croix-Rouge, vol.99, n° 904, 2017, p.99-119. Disponible à l'adresse : <https://international-review.icrc.org/articles/addressing-protection-and-assistance-needs-migrants-icrc-approach-migration>.

¹⁴ Triandafyllidou, A., Bartolini, L. et Guidi, C.F., *Exploring the Links Between Enhancing Regular Pathways and Discouraging Irregular Migration*, Organisation internationale pour les migrations, Genève. Disponible à l'adresse : https://publications.iom.int/system/files/pdf/exploring_the_links_2019.pdf.

¹⁵ Mixed Migration Centre, *The ever-rising securitisation of mixed migration*, 2019. Disponible à l'adresse : https://mixedmigration.org/articles/the-ever-rising-securitisation-of-mixed-migration/#_ftn44.

¹⁶ Laboratoire mondial sur la migration, *Confinés et exclus ? Pourquoi l'accès des migrants aux services de base est essentiel à nos activités d'intervention et de rétablissement face à la pandémie de COVID-19*, 2021. Disponible à l'adresse : https://www.redcross.org.au/getmedia/b3ed318f-b69b-428a-ade6-3956070ca38f/FR-Exec-Sum-RCRC-Global-Migration-Lab-Locked-down-left-out-COVID19_2.pdf.aspx.

des acteurs humanitaires d'assurer la protection des données personnelles et de respecter le principe consistant à ne pas nuire (dans le contexte numérique) est souvent mise à mal ; et les acteurs humanitaires sont exposés au risque accru d'être instrumentalisés en vue de limiter la migration. De tels obstacles mettent en péril l'impartialité, la neutralité et l'indépendance de l'aide humanitaire et érodent la confiance des migrants dans les acteurs humanitaires¹⁷.

B) ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET CRÉATION D'UN MODÈLE DE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE MIGRATION

Le Mouvement joue un rôle unique dans le contexte de la migration grâce à son approche axée sur les besoins et guidée par les Principes fondamentaux et les mandats, rôles et responsabilités complémentaires de ses composantes. Le Mouvement offre une voix neutre, impartiale et indépendante à laquelle tous les acteurs peuvent faire confiance, et ce grâce à au statut d'auxiliaire des Sociétés nationales et à la relation de confiance que nous entretenons avec les autorités, à notre réputation auprès des communautés locales et des migrants, à la portée mondiale des Sociétés nationales, présentes dans les communautés d'accueil et dans 192 pays le long de quasiment toutes les frontières, ainsi qu'à notre capacité de comprendre les besoins humanitaires prioritaires et les points de vue des migrants et de faire remonter les informations du niveau local au niveau mondial.

Si nous voulons continuer de contribuer à soutenir efficacement les migrants eux-mêmes mais aussi les communautés hôtes et les personnes restées sur place et renforcer le positionnement stratégique du Mouvement à l'avenir, il est primordial d'assurer un leadership inclusif et efficace, un engagement sur le long terme, ainsi qu'une action coordonnée qui se fonde sur une analyse solide de l'évolution des tendances et des risques liés à la migration du niveau local au niveau mondial. En 2020, un système visant à faciliter la réalisation de ces objectifs a été établi sous la forme d'un nouveau Modèle de leadership en matière de migration. Le modèle proposé se fonde sur des expériences fructueuses et des enseignements tirés du Groupe de travail mondial sur la migration, de réseaux régionaux sur la migration (APMN, Sahel+, PERCO et réseau MENA¹⁸), des réseaux régionaux de conseillers et de coordonnateurs de la Fédération internationale et du CICR, de la plate-forme de haut niveau sur le RFL et du Centre Croix-Rouge et Croissant-Rouge sur le climat. Le Modèle de leadership en matière de migration réunit le Groupe de haut niveau sur la migration, le Groupe de travail mondial sur la migration existant¹⁹ et le Laboratoire mondial sur la migration (Migration Lab)²⁰. Il nourrit un triple objectif, qui reflète sa structure tripartite : assurer un leadership inclusif et efficace, une action soutenue, et un engagement sur le long terme au sein du Mouvement dans le domaine de la migration ; faciliter l'apport d'une expertise technique et d'un soutien opérationnel aux Sociétés nationales ; et produire des analyses et

¹⁷ Bureau Croix-Rouge/UE, *Protecting the humanitarian space to access and support migrants*, 2021. Disponible à l'adresse : <https://redcross.eu/positions-publications/protecting-the-humanitarian-space-to-access-and-support-migrants>.

¹⁸ Asia Pacific National Society Migration Network, Sahel+ Migration Network, Plate-forme de coopération de la Croix-Rouge européenne pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, et Middle East and North Africa Migration Network.

¹⁹ Le Groupe de travail mondial sur la migration réunit des Sociétés nationales de toutes les régions et constitue le principal groupe de référence technique sur la migration. Il fournit des orientations et un appui technique pour renforcer et accroître constamment les capacités des Sociétés nationales de faire face à l'évolution des risques et des menaces auxquels sont confrontés les migrants. Il promeut la mise en œuvre de la [Stratégie de la Fédération internationale relative à la migration 2018-2022](#) et jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration de la future Stratégie du Mouvement relative à la migration.

²⁰ Hébergé dans un lieu physique donné (actuellement par la Croix-Rouge australienne), le Laboratoire mondial sur la migration (Migration Lab) est axé sur les partenariats et la recherche et étudie les tendances, les politiques et les bonnes pratiques en matière de migration aux niveaux local, régional et mondial, afin de garantir que nous disposons des informations utiles pour travailler là où les besoins sont les plus grands, de la façon la plus adaptée aux forces des personnes, des communautés et du Mouvement par-delà les frontières, et de faire en sorte que nos activités de diplomatie humanitaire soient fondées sur des données et une expertise solides. Le Laboratoire mondial sur la migration a publié son premier rapport, intitulé [Confinés et exclus ? Pourquoi l'accès des migrants aux services de base est essentiel à nos activités d'intervention et de rétablissement face à la pandémie de COVID-19](#), en mars 2021.

des études sur la migration afin d'aider le Mouvement à définir son positionnement et à élaborer ses programmes.

Enquête sur la migration et résultats

Afin d'orienter la prise de décision sur l'établissement d'un nouveau Modèle de leadership en matière de migration, une enquête a été réalisée début 2020 pour recueillir le point de vue des Sociétés nationales sur la migration et recenser celles qui souhaitent à ce stade participer aux travaux sur le modèle. Au total, 51 Sociétés nationales ont répondu, dont 18 en Europe, 14 en Asie-Pacifique, 9 aux Amériques, 8 en Afrique et 2 dans la région MENA²¹. Les résultats ont confirmé la nécessité d'investir dans une approche complémentaire et coordonnée et de promouvoir un engagement accru du Mouvement dans le domaine de la migration. Parmi les priorités les plus urgentes en matière de migration proposées dans l'enquête, « conflit et violence » et « changements climatiques » ont été les plus citées, tandis que « accès aux services pour les migrants, quel que soit leur statut juridique » a été mentionné comme le défi le plus important. Disposer d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration, qui reflète les points de vue, les rôles complémentaires et la valeur ajoutée de toutes les composantes du Mouvement a été cité comme le domaine où il convient d'investir en priorité.

Groupe de haut niveau sur la migration

Le Groupe de haut niveau sur la migration rassemble la Fédération internationale, le CICR et 23 Sociétés nationales, ce qui permet de garantir la représentation de divers contextes géographiques et migratoires²². Il fournit un leadership et exerce une influence sur les organes exécutifs du Mouvement concernés en leur prodiguant des conseils stratégiques. Par ailleurs, il veille à ce que l'action du Mouvement et son plaidoyer en matière de migration soient à la hauteur de la tâche. Les membres du Groupe se sont engagés à jouer le rôle de défenseurs de la question aux niveaux mondial et régional, tant au sein du Mouvement qu'à l'extérieur, et à favoriser les partenariats et la coopération. Dans le cadre des priorités clés de son plan de travail, le Groupe a commencé à jeter les bases de l'élaboration d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration qui mettra en évidence les priorités les plus pressantes en matière de migration et les défis les plus importants pour le Mouvement et mettra l'accent sur les domaines dans lesquels nous devons investir.

4) INCIDENCES SUR LE PLAN DES RESSOURCES

L'élaboration d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration sera orientée par le Groupe de haut niveau sur la migration et son groupe de coprésidents²³, avec le soutien du Groupe de travail mondial sur la migration et du Laboratoire mondial sur la migration. Des réseaux régionaux sur la migration existants apporteront un appui, afin de veiller à ce que le contenu de la future stratégie prenne en compte leurs points de vue et expériences. Des efforts seront également déployés pour favoriser la coordination et les effets de synergie avec d'autres groupes thématiques concernés au sein du Mouvement, notamment le RLF, le volet protection, égalité de genre et inclusion, et le volet interaction avec les communautés et redevabilité à leur égard.

La mise en œuvre de la résolution proposée reposera donc essentiellement sur les ressources humaines existantes. Une consultation est prévue pour consolider les résultats de la réflexion collective et établir un premier projet de stratégie, sous la direction du Groupe de haut niveau sur la migration. Le Laboratoire mondial sur la migration pourra être sollicité pour mener des études en vue de guider l'élaboration de la stratégie, ce qui entraînera éventuellement d'autres incidences sur le plan des ressources.

²¹ La pandémie de Covid-19 a pu influencer sur la participation des Sociétés nationales à l'enquête.

²² Des présentations périodiques de rapports par le Groupe de haut niveau sur la migration et des consultations avec les autres Sociétés nationales sont également prévues afin de garantir le caractère inclusif et participatif du processus.

²³ Le groupe de coprésidents comprend actuellement la Fédération internationale, le CICR, la Croix-Rouge australienne, le Croissant-Rouge des Maldives et la Croix-Rouge suédoise.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

L'objet de la résolution proposée – l'élaboration d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration d'ici 2023 – figure déjà dans le plan de travail du Groupe de haut niveau sur la migration et du Groupe de travail mondial sur la migration pour 2021 et restera l'une de leurs priorités pour la période 2022-2023. Tirant parti de l'élan créé par la résolution proposée, la stratégie sera également inscrite à l'ordre du jour de réunions annuelles pertinentes de réseaux et plates-formes régionaux et thématiques. Le Conseil des Délégués de 2023 sera une occasion opportune de présenter pour adoption la Stratégie du Mouvement relative à la migration sous sa forme définitive.

6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au vu des considérations ci-dessus, il est recommandé au Conseil des Délégués d'adopter la résolution proposée sur le thème « Vers une Stratégie du Mouvement relative à la migration ». L'élaboration d'une telle stratégie permettra au Mouvement d'assurer un positionnement fort et cohérent et de mener une action coordonnée, plurisectorielle et inclusive en faveur des migrants en situation de vulnérabilité. Elle permettra en outre de tirer parti des mandats, des rôles et des responsabilités respectifs et complémentaires de ses différentes composantes, y compris le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ; la mission générale de la Fédération internationale d'inspirer, encourager, faciliter et faire progresser en tout temps et sous toutes ses formes l'action humanitaire des Sociétés nationales ; et les domaines d'activité clés du CICR en matière de migration, qui comprennent la protection et l'assistance qu'il fournit aux migrants principalement dans les situations de conflit armé et autres situations de violence, ainsi que son rôle dans les domaines du rétablissement des liens familiaux, de la détention et d'autres aspects de la protection.

Cette résolution prévoit l'adoption des mesures suivantes :

- reconnaître la nécessité et l'importance de disposer d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration axée sur les défis les plus urgents en la matière et tenant compte des liens qui existent entre migration et déplacement interne, le cas échéant ;
- approuver officiellement le rôle du Groupe de haut niveau sur la migration dans l'élaboration d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration et les travaux qu'il a entrepris jusqu'à présent avec le soutien du Groupe de travail mondial sur la migration et du Laboratoire mondial sur la migration ;
- charger le Groupe de haut niveau sur la migration de poursuivre ses travaux et de présenter pour adoption la Stratégie du Mouvement relative à la migration sous sa forme définitive au Conseil des Délégués de 2023 ;
- recommander que l'élaboration de la future stratégie soit guidée par l'expérience et l'expertise de réseaux régionaux sur la migration ainsi que par les priorités et les expériences des migrants, et qu'elle s'appuie sur les enseignements tirés de la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration et sur l'expérience d'autres processus similaires menés par le Mouvement, tout en soulignant la nécessité d'assurer une coordination avec la Stratégie 2020-2025 de RLF pour le Mouvement et d'autres engagements pertinents du Mouvement ;
- appeler toutes les composantes du Mouvement à poursuivre et à renforcer, pendant la période d'élaboration de la stratégie, la mise en œuvre des engagements existants en matière de migration, y compris ceux énoncés dans la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration.